



DEPARTEMENT
DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.06.05

Date réunion :
23/09/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
16/09/2026

Date de publication :
24/09/2026

Date d'envoi au contrôle de
légalité :

Le Maire de TREGLONOU
informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le tribunal
administratif de RENNES- 3
Contour Motte 35000
RENNES - dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et de sa
réception par le représentant
de l'Etat.



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260925-DCM20260605-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le seize septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle aux Perles de l'Aber, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.

Etaient présents : Mickaël ABARNOU, Maire ; Ronan TRANVOIZ, Morgane VALENTI, Cédric TROADEC, Odile LÉON, Adjoints au Maire ; Pierre LE JAN, Annie CHAPEL, Céline POULIQUEN, Adeline LE PORS, Marianne GOUZ, Anne JESTIN, Adrian STEPHAN, Jean-Luc LE PORS, Jean-Luc RIOU, Conseillers Municipaux.

Excusés : Daniel PELLÉ
Secrétaire de séance : Odile LEON

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS 2026-1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative de crédits comme suit sur le budget primitif :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 65741- Subventions aux ménages	- 10 000 € -10 000 €	
011	CHARGES A CARATERE GENERAL 615221- Bâtiments publics 615231- Voiries	+ 5 000 € + 2 500 € + 2 500 €	
70	VENTE DE PRODUITS FACTURES, PRESTATIONS DE SERVICES 70323- Redevance d'occupation du domaine public		+ 3 675.16 € + 3 675.16 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 74111- Dotations globale de fonctionnement 741121- Dotations de solidarité rurale 742- Dotation aux élus locaux		+ 9 353 € + 6 279 € + 2 224 € + 850 €
012	CHARGES DE PERSONNELS ET ASSIMILES 64111- Rémunération principale	+ 18 028.16 € + 18 028.16 €	
	TOTAL	+13 028.16 €	+ 13 028.16 €

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21351- Installations générales, agencement, aménagements des constructions 2152- Installation de voirie	+ 35 000 € + 25 000 € + 10 000 €	
23	Opérations non affectées 2315- Installations, matériel et outillage technique	- 35 000 €	
	TOTAL	0 €	0 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'adopter cette décision modificative de crédits.

TREGLONOU, le 24/09/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

La Secrétaire,
Odile LEON.